



## GESTION DES DÉCHETS

# LES MULTIPLES UTILISATIONS DU COMPOST

Mis en ligne le 15 octobre 2018

### Quelles utilisations ?

Le compost peut être utilisé sur la pelouse, au potager, pour les plantes d'intérieur ou d'extérieur.

### Quand ?

L'automne est la période idéale pour épandre le compost au jardin car vous adoptez alors les mêmes rythmes que ceux de la nature.

Le compost est prêt à être utilisé lorsqu'il est mûr, après 6 à 12 mois de maturation. Le compost ressemble alors à du terreau de feuilles, noir, avec une légère odeur de sous-bois et dans lequel il n'y a presque plus de petits invertébrés (vers rouges...).

### Comment ?

Le compost ne doit pas être enfoui : commencez par ameublir la surface du sol puis incorporez le compost aux premiers centimètres du sol par griffage.

En moyenne, les besoins en compost d'un jardin sont de 3 à 5 kg/m<sup>2</sup>/an soit une épaisseur de 5 mm sur un carré d'1 mètre de côté.

Les besoins des plantes sont plus importants lors de la plantation que lors de l'entretien. Les besoins varient également en fonction du type de cultures.

### Le petit plus !

Une fois le compost épandu, vous pouvez également pailler votre sol ou vos jardinières.

Le paillage consiste à couvrir le sol de débris végétaux pour le protéger et le nourrir. Vos déchets de jardin peuvent être utilisés en paillage.

[Retrouvez plus de précisions sur les utilisations du compost et sur le paillage dans le guide pratique « Mon jardin malin » consultable sur \[www.cceg.fr\]\(http://www.cceg.fr\) ou sur demande au service déchets \(02 28 02 28 10 ou \[dechets@cccg.fr\]\(mailto:dechets@cccg.fr\)\)](#)





#### **Mairie de Treillières**

57, rue de la Mairie  
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

#### **Horaires :**

##### **Mairie - CCAS - Police municipale**

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

##### **Urbanisme**

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

##### **Permanences samedi matin de 9h à 12h**

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.